



**Décision CODEP-CLG-2016-039958 de l'Autorité de sûreté nucléaire
du 7 octobre 2016 modifiant la décision CODEP-CLG-2015-001839
du 15 janvier 2015 relative à la nomination des membres du
comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
de l'Autorité de sûreté nucléaire**

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre II du titre IX de son livre V ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n° 2012-DC-0327 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 27 novembre 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° CODEP-CLG-2015-001839 du 15 janvier 2015 modifiée relative à la nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'ASN ;

Vu la mobilité accordée à M. Alexis MILLER le 01/07/2016 ;

Vu le départ à la retraite de M. Patrick FUSIS le 01/09/2016 ;

Vu la proposition formulée le 29 septembre 2016 par le syndicat UNSP-FO portant désignation au CHSCT de membres titulaires et suppléants représentant le personnel,

Décide :

Article 1^{er}

Madame Adèle HEUDIÉRIER est nommée en qualité de représentante du personnel titulaire, au titre du syndicat UNSP-FO, en remplacement de Monsieur Alexis MILLER.

Monsieur Riad IDIR est nommé en qualité de représentant du personnel suppléant, au titre du syndicat UNSP-FO, en remplacement de Madame Adèle HEUDIÉRIER.

Article 2

L'article 2 de la décision du 15 janvier 2015 susvisée est modifié comme suit :

1°- La rubrique « Membres titulaires » du titre « Désignés par le syndicat UNSP-FO » est modifiée comme suit :

Hervé VISSEAUX
Elisa LE
Yohann MABRIER
Adèle HEUDIER

2°- La rubrique « Membres suppléants » du titre « Désignés par le syndicat UNSP-FO » est modifiée comme suit :

Simone CHANET
Hugo VICENTE
Riad IDIR

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux intéressés et publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 7 octobre 2016

Signé par

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Pierre-Franck CHEVET